



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

**DEMANDE D'UN CRÉDIT-CADRE DE CHF 850'000
SUR QUATRE ANS (2016 À 2019) POUR LE
RENOUVELLEMENT DU PARC VÉHICULES
COMMUNAL**

Rapport du Conseil communal au Conseil général

Version : 1.0 - TH 172394

Date : 03.09.2015

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
10.07.2015	0.1	Création du document	NTE
26.08.2015	0.2	Corrections	CHO
31.08.2015	0.3	Correctifs et structure à adapter	CCU
01.09.2015	0.4	Modification et intégration des tableaux	NTE
03.09.2015	1.0	Adoption du document	CC

Table des matières

1.	Introduction	4
2.	Définition de la notion de crédit-cadre.....	4
3.	Inventaire du parc véhicules au 30 juin 2015	5
4.	Définition des besoins	7
5.	Coûts.....	8
6.	Marchés publics.....	9
7.	Impact sur le personnel communal	9
8.	Vote à la majorité simple	9
9.	Conclusion.....	10
10.	Projet d'arrêté.....	11

Monsieur le président,
Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La Commune de Val-de-Ruz possède un parc de véhicules utiles au bon fonctionnement de ses unités d'affaires, notamment les travaux publics, les eaux, la forêt, la gérance et l'école. Les véhicules actuels, composant l'inventaire présenté plus en avant dans ce rapport, proviennent tous encore des anciennes communes du Val-de-Ruz.

L'administration des travaux publics, principal utilisateur de ces objets, est subdivisé en trois zones d'entretien couvrant autant de zones géographiques d'importance comparable. Il est doté d'un parc de machines et de véhicules lui permettant d'assurer la viabilité, la sécurité hivernale et estivale, ainsi que l'entretien courant du territoire.

L'âge et parfois le nombre de kilomètres parcourus par les véhicules, respectivement le nombre d'heures d'utilisation des machines, dépassent, de beaucoup et pour de nombreux véhicules et machines, les normes usuelles généralement admises dans les branches professionnelles apparentées et les entreprises de construction.

Si ce parc était bien entendu adéquat pour l'entretien courant dans les anciennes communes et bien adapté à leur territoire, ce n'est malheureusement plus le cas en raison de l'étendue de notre nouvelle Commune.

Il a été rapidement constaté que la plupart des véhicules issus des anciennes communes sont bien souvent des engins de conceptions techniques et environnementales anciennes, avec des coûts d'entretien et de consommation en carburant élevés. Ils ne permettent pas le transport groupé de plusieurs collaborateurs sur les différents lieux d'activités, car ils n'offrent qu'une voire deux places.

En effet, actuellement, il n'est pas rare que les équipes doivent se déplacer avec deux ou trois véhicules sur leur lieu de travail par manque de places assises. A l'avenir, les kilomètres effectués en raison de cette problématique doivent pouvoir être supprimés, avec bien entendu un gain de temps dans le domaine des déplacements.

Le présent crédit-cadre tient aussi compte des besoins des autres unités administratives, bien que plus marginaux.

2. Définition de la notion de crédit-cadre

A l'introduction de la nouvelle loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), en vigueur dès le 1^{er} janvier 2015, une notion de crédit-cadre a été validée juridiquement. Auparavant, certains crédits étaient déjà gérés sous cette forme, cependant sans base légale correspondante. Nous voilà maintenant en parfaite légalité sur ce point.

Le crédit-cadre peut être défini comme un crédit global destiné à une activité précise sans que le contenu de celui-ci soit totalement fixe comme il l'est dans le cadre d'un crédit d'objet. Cet état de fait permet au Conseil communal une petite marge de manœuvre en cours d'année, selon les derniers détails et informations, d'intervertir les objets mentionnés dans le rapport, de prendre une autre option que celle proposée initialement, cependant de même nature, voire de traiter une urgence non prévisible. Le fonctionnement exécutif s'en trouvera manifestement amélioré, en parfait respect des compétences qui lui sont dévolues. Le rôle du Législatif n'est certainement pas de décider le détail des véhicules des travaux publics ou de l'avancement détaillé d'un chantier routier, voire de la pertinence du remplacement d'une conduite défailante. Cependant, celui-ci aura la vision d'ensemble des projets en cours dans la commune, sous la forme d'une planification sur plusieurs années, ainsi que la vision de la part annuelle consacrée au travers du budget annuel. Ainsi, cette méthodologie va parfaitement dans le souci de simplification des relations entre autorités, des démarches administratives des unités de la commune, tout en conservant la transparence. Elle permet par ailleurs une part de la maîtrise du temps à disposition pour les administrateurs et employés communaux.

Un contrôle mensuel des dépenses d'investissements est mis en place par le dicastère des finances, garantissant l'adéquation des décisions du Conseil général avec la réalité des coûts en cours d'année.

A chaque bouclage annuel, un détail de la consommation du crédit-cadre vous sera présenté et toute différence vous sera expliquée de manière synthétique. Votre vision de l'évolution des crédits-cadre acceptée par votre autorité sera donc garantie.

3. Inventaire du parc véhicules au 30 juin 2015

Actuellement, notre parc de véhicules immatriculés pour un usage routier est composé de la manière suivante (sans les remorques) :

Véhicules légers/rapides

Type véhicule	Marque, modèle	Dicastère	1ère mise en circulation	Dernière expertise	Km	Prochaine expertise	Etat
Fourgon-bus	Mercedes-Benz	Géran.	05.02.1997	15.08.2008		2016	⊗
Jeep	Toyota Hilux 4WD	TP	19.09.1997	19.04.2013	125'400	2015	⊗
Jeep	Toyota Hilux 4WD	Forêts	30.04.1998	04.10.2013		2015	⊗
Jeep	Toyota Hilux 4WD	TP	24.08.1998	16.10.2014	98'380	2016	⊗
Jeep	Toyota Hilux 4WD	TP	18.11.1999	11.09.2014	168'200	2016	⊗
Jeep	Opel Campo 31TP 4x4	TP	01.07.2000	10.12.2012	121'934	2015	⊗
Jeep	Toyota Hilux 4WD D-4D	TP	27.09.2002	12.04.2013	62'393	2017	⊗
Fourgon-bus	Ford transit 350	Géran.	18.06.2003	28.04.2011		2016	⊗
Jeep	Mazda B 2500 FL	TP	11.07.2003	13.05.2014	48'200	2016	⊗
Jeep	Mazda B 2500 FL	TP	17.12.2003	25.08.2014	92'180	2016	⊗
Jeep	Mazda B 2500 FL	TP	29.11.2004	20.11.2012	63'522	2016	⊗
Jeep	Toyota Hilux 4WD D-4D	Eaux	01.12.2004	11.03.2014	188'185	2016	⊗

Demande d'un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016 à 2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal

Rapport du Conseil communal au Conseil général

Version : 1.0 - TH 172394

Date : 03.09.2015

Véhic. Util.	Peugeot Boxer 18Q 2.8HDI	Ecole	25.11.2005	20.01.2010		2016	☺
Jeep	Toyota Hilux D4D	Eaux	05.10.2006	09.09.2014	72'470	2016	☹
Jeep	Isuzu TFS85H5	TP	31.07.2008	23.01.2014	50'147	2016	☹
Véhic. Util.	Citroën Berlingo 1.6i 16V	Eaux	09.01.2012	09.01.2012	34'670	2015	☺

Tracteurs

Type véhicule	Marque, modèle	Dicastère	1ère mise en circulation	Dernière expertise	Heures (h)	¹ Prochaine expertise	Etat
Tracteur	John Deere 6220	TP	28.05.2003	15.10.2014	2'635	2021	☺
Tracteur	New Holland TS100A	TP	16.12.2003	15.10.2014	1'827	2021	☺
Tracteur	Case IH MXU110	TP	03.11.2004	27.06.2012	3'250	2018	☺
Tracteur	John Deere 6320	TP	03.02.2005	23.10.2013	3'670	2020	☺
Tracteur	John Deere 6320	TP	21.02.2007	15.10.2014	1'685	2021	☺
Tracteur	John Deere 6230	TP	12.06.2008	09.09.2015	2'272	2022	☺
Tracteur	John Deere 6320	TP	21.06.2009	01.07.2009	2'683	2016	☺
Tracteur	New Holland T6020 Plus	TP	06.11.2009	03.11.2009	986	2016	☺
Tracteur	New Holland T3010 Plus	TP	22.12.2010	22.12.2010	830	2017	☺
Transporteur	Linder Unitrac 102	TP	31.01.2011	22.12.2010	1'592	2017	☺
² Transporteur	Tracteur Aeby TP 67K	TP	07.07.1994	14.11.2012	4'628	aucune	☹

Petits tracteurs

Type véhicule	Marque, modèle	Dicastère	1ère mise en circulation	Dernière expertise	Heures (h)	³ Prochaine expertise	Etat
Tracteur	Iseki TE 3210 F	TP/SLC	02.03.1984	27.10.2010	--	2017	☹
Porte-outils	Boschung Pony DP 604-3	TP	27.01.1989	04.04.2012	--	--	☹
Tracteur	John Deere 4400	TP	10.05.1999	27.06.2012	3'270	2019	☺
Chargeuse	Schaeffer 548	Eaux	10.01.2001	27.06.2012	770	2019	☺
Tracteur	John Deere 4400	TP	28.02.2002	27.06.2012	2'470	2019	☺
Rider	Husqvarna PF21 AWD	TP	21.11.2007	27.03.2013	--	2020	☺
Tracteur	John Deere 3720	TP	01.09.2008	11.03.2015	1'016	2022	☺
Tracteur	John Deere X300	TP	24.09.2009	24.09.2009	385	2016	☺
Tracteur	John Deere 3720	TP	18.07.2011	18.07.2011	777	2018	☺
Tracteur	John Deere 2653 A	SLC	Tondeuse hélicoïdale modèle 2006	2006	--	--	☺
Tracteur	John Deere X 950R R	SLC	Tracteur/tondeuse modèle 2015	2015	--	--	☺
Tracteur	John Deere	TP	Tracteur/tondeuse modèle - Gollières	2008	--	--	☺

¹ Les tracteurs devraient être convoqués tous les 4 ans pour une expertise, cependant cette cadence dépend fortement du SCAN (Service cantonal des automobiles). Il y a actuellement beaucoup de retard, nous sommes donc partis sur une moyenne estimée de 7 ans.

² Le véhicule est hors service, le pont arrière a explosé au vu de son âge et de l'état général. Il a été décidé que le coût pour le réparer était trop onéreux

³ Idem note de bas de page n° 1 ci-dessus.

Ainsi que vous pouvez aisément le constater, le parc actuel est vieillissant, après trois années sans acquisition. Sans renouvellement, le coût de l'entretien courant et des réparations de ces équipements risque d'augmenter encore fortement et la disponibilité des véhicules d'exploitation ne sera plus garantie. Par ailleurs, selon l'âge des engins, certaines pièces de rechange ne sont plus disponibles sur le marché.

Le calcul des coûts d'entretien et de réparation des véhicules communaux « compte numéro 3151000 des unités administratives » sur une période de deux ans a été effectué pour un total de CHF 284'000, sans frais de carburant.

Pour ces mêmes véhicules, les différentes taxes annuelles (plaques, assurances) se chiffrent à CHF 48'300, (sans les remorques) ce qui devrait quelque peu changer en raison des émissions de CO², les cylindrées et poids totaux ne changeant pas de manière notable. Par contre, au niveau de la consommation de carburant, nous pouvons prévoir une économie financière intéressante qu'il est encore difficile de chiffrer actuellement (trop de facteurs tels que les activités, les conditions météorologiques, etc.).

Les véhicules doivent pouvoir être utilisés autant durant l'hiver que durant l'été et ceci de façon optimale.

4. Définition des besoins

L'administration des travaux publics propose de modifier la structure de notre parc actuel d'une part par la suppression de deux véhicules et, d'autre part, par le remplacement de certains véhicules lents ou trop coûteux à l'exploitation par d'autres plus adaptés (polyvalence été-hiver, nombre de places pour les collaborateurs, vitesse et respect des normes environnementales).

Il va de soi que les véhicules spécifiques tels qu'élévateur, pelle chargeuse, rouleau compresseur, gros tracteurs, agrégats de travail, remorques, tout comme la mise à disposition de véhicules pour les garde-forestiers, ne sont pas remis en question pour le moment et ne font donc pas l'objet de ce rapport. Par contre ce qui doit l'être, ce sont un transporteur, 12 véhicules utilitaires, deux bus-fourgons et un tracteur Iseky (en grisé dans l'inventaire ci-dessus).

Pour définir le besoin, nous nous sommes basés sur :

- l'expérience précédente, d'autant que le parc est composé de nombreux véhicules similaires ;
- l'adéquation du changement avant l'apparition de frais conséquents ;
- l'adaptation/la permutation des véhicules sur/entre les sites afin de correspondre aux besoins pratiques ;
- l'achat systématique de véhicules neufs garantissant la meilleure technicité et de meilleures normes énergétiques ;
- la planification sur plusieurs années avec une vision à plus long terme.

Demande d'un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016 à 2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal

Rapport du Conseil communal au Conseil général

Version : 1.0 - TH 172394

Date : 03.09.2015

De plus, un de nos voyers ayant la formation de mécanicien a effectué une expertise visuelle (nous n'avons pas l'infrastructure pour démonter les véhicules).

Type	Modèle	Dicastère	1ère immatriculation	Année changement	Etat	Crédit cadre	
Tracteur	Iseki TE 3210 F	TP/Sport	02.03.1984	2016	⊗	50'000	
Transporteur	Tracteur Aeby TP 67K	Eaux	07.07.1994	2016	⊗	180'000	
Jeep	Opel Campo 31TP 4x4	Forêts	01.07.2000	2016	⊗	40'000	
Jeep	Toyota Hilux 4WD	TP	24.08.1998	2016	⊗	40'000	
Saleuse portée		TP		2016		20'000	330'000
Jeep	Toyota Hilux 4WD	TP	18.11.1999	2017	⊗	45'000	
Jeep	Toyota Hilux 4WD	TP	30.04.1998	2017	⊗	40'000	
Fourgon-bus	Ford transit 350	Géran.	18.06.2003	2017	⊗	40'000	
Jeep	Mazda B 2500 FL	TP	11.07.2003	2017	⊗	45'000	
Jeep	Mazda B 2500 FL	TP	17.12.2003	2017	⊗	45'000	215'000
Jeep	Mazda B 2500 FL	TP	29.11.2004	2018	⊗	40'000	
Jeep	Toyota Hilux 4WD D-4D	Eaux	01.12.2004	2018	⊗	40'000	
Jeep	Isuzu TFS85H5	TP	31.07.2008	2018	⊗	45'000	
Jeep	Toyota Hilux 4WD	TP	19.09.1997	2018	⊗	50'000	175'000
Jeep	Toyota Hilux 4WD D-4D	TP	27.09.2002	2019	⊗	45'000	
Jeep	Toyota Hilux D4D	Eaux	05.10.2006	2019	⊗	40'000	
Fourgon-bus	Mercedes-Benz	Géran.	05.02.1997	2019	⊗	45'000	130'000
						850'000	

Aussi, la proposition qui vous est faite est de remplacer avec le crédit-cadre de CHF 850'000, dans les quatre prochaines années, 16 véhicules par 14, répartis de la manière suivante :

- trois véhicules châssis-cabine doubles (5/6 places, 4X4), utilisables l'été par les équipes ;
- 7 véhicules châssis-cabine 2 places dont un équipé d'une lame à neige ;
- un transporteur multifonctions ;
- un tracteur porte-outils ;
- une saleuses portée ;
- deux fourgons-bus.

5. Coûts

Le vieillissement des véhicules et machines, ainsi que la diminution de leur fiabilité, a des conséquences néfastes induisant des répercussions financières importantes. Globalement, le coût de l'entretien courant et des réparations augmente exponentiellement par rapport à l'âge du matériel. Les pièces de rechange nécessaires ne sont souvent plus disponibles sur le marché, en raison de l'âge

des véhicules et machines concernés, mettant en cause la disponibilité du parc pour l'exécution des missions incombant à la commune.

La demande de crédit brut nécessaire à l'acquisition de ces véhicules et matériel se monte à CHF 850'000. Une grande partie du matériel remplacé sera vendue. L'estimation de cette vente est difficilement chiffrable.

Tableau financier :

		2016	2017	2018	2019
Compte des investissements	Dépenses (tranches annuelles)	330'000	215'000	175'000	130'000
Compte d'exploitation	Amortissement (5/15 ans)	21'000	63'500	81'000	94'000
	Frais d'entretien + taxes	- 10'000	- 10'000	- 10'000	- 10'000
	Recettes liées (vente estimatif)	- 5'000	- 5'000	- 4'000	- 3'000
	Total	6'000	48'500	67'000	81'000
Compte de financement	Solde (sans amortissements)	- 315'000	- 200'000	- 161'000	- 117'000

Cette démarche se justifie d'autant plus que le renouvellement de ces véhicules marque aussi la volonté d'une politique plus respectueuse de l'environnement et moins gourmande en carburant (gain possible 10% environ). Tous les nouveaux véhicules diesel seront équipés d'une motorisation avec filtres à particules, répondant aux dernières normes en vigueur.

6. Marchés publics

Le fait d'acheter différents véhicules sur quatre années nous dispense de passer par la procédure sur les marchés publics, seule la valeur par véhicule est représentative.

7. Impact sur le personnel communal

La gestion du suivi nécessitera une participation du personnel communal. En revanche, la présente demande de crédit-cadre n'a pas d'influence sur l'effectif en personnel de la commune et la masse salariale.

8. Vote à la majorité simple

Le montant de la présente demande de crédit d'engagement est une dépense unique inférieure à CHF 1'000'000. Elle ne tombe pas sous le coup de l'article 6.4, lettre c) du règlement général du 19 décembre 2012. Le projet d'arrêté peut ainsi être adopté à la majorité simple du Conseil général.

9. Conclusion

Afin que les unités administratives puissent poursuivre leurs missions avec efficacité et dans le respect de l'environnement, il est nécessaire qu'ils soient dotés du matériel d'exploitation et des machines adéquates. C'est dans ce sens que le Conseil communal vous demande de prendre le présent rapport en considération et de bien vouloir adopter le projet d'arrêté qui l'accompagne.

Nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
La présidente Le chancelier
A.-C. Pellissier P. Godat

10. **Projet d'arrêté**



Commune de Val-de-Ruz

Conseil général

ARRÊTÉ DU CONSEIL GÉNÉRAL

relatif à un crédit-cadre de CHF 850'000 sur quatre ans (2016 à 2019) pour le renouvellement du parc véhicules communal

Le Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz,

Vu le rapport du Conseil communal du 3 septembre 2015 ;

Vu la loi sur les communes (LCo), du 21 décembre 1964 ;

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Crédit-cadre

Article premier :

Un crédit-cadre de CHF 850'000 est accordé au Conseil communal pour le renouvellement du parc véhicules communal, sur les exercices 2016 à 2019.

Comptabilisation

Art. 2 :

La dépense sera portée au compte d'investissement 201526 et sera amortie selon la catégorie du véhicule au taux de 20% sur 5 ans, respectivement 6,5% sur 15 ans, après déduction des éventuelles subventions, participations et contributions de tiers.

Autorisation d'emprunter

Art. 3 :

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

Exécution

Art. 4 :

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Ruz, le 28 septembre 2015

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

P. Truong

J. Villat